9e ANNUEL

AUDIT DES PÊCHES

2025 | Stimuler l'abondance potentielle des océans canadiens

OCEANA Protégeons les Océans du Monde

oceana.ca

Depuis neuf ans, l'Audit des pêches d'Oceana Canada évalue les pêches canadiennes et la façon dont elles sont gérées, et offre des recommandations pour que le gouvernement fédéral rétablisse l'abondance des océans.

2025

SOMMAIRE 1

BILAN DE 2025 4

- Ce qu'il faut pour rétablir l'abondance dans nos océans 6
- Indicateurs scientifiques 8
- Indicateurs de surveillance des prises 12
- Indicateurs de gestion 14

UNE GESTION DES PÊCHES INCLUSIVE ET HOLISTIQUE 16

LE MANDAT POUR REBÂTIR LES PÊCHES 18

LES DÉCISIONS DU MPO : LE BON, LE MAUVAIS ET LE DOUTEUX 19

LE STATUT ET LA SOLIDITÉ DES PLANS DE RÉTABLISSEMENT 20

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS 22

MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT DES PÊCHES 23

LISTE DE TÂCHES POUR PÊCHES ET OCÉANS CANADA 24

PASSEZ À L'ACTION ..... Couverture arrière

Publié en novembre 2025 par Oceana Canada

Auteurs : Rebecca Schijns et Dr Robert Rangeley

Crédit photo : couverture – iStock/AWSeebaran
deuxième de couverture – Alamy/Fernando Lessa

DOI: 10.5281/zenodo.17675758

Sommaire

UN TOURNANT POUR LA GESTION DES PÊCHES AU CANADA

Crédit photo : Oceana Canada/Rebecca Schijns

La neuvième édition annuelle de l'Audit des pêches d'Oceana Canada montre que les pêches canadiennes ont atteint un point décisif. En effet, un tiers des stocks en zone critique bénéficient désormais d'une protection accrue grâce à 12 nouveaux plans de rétablissement publiés et mis en place dans la dernière année. Ce tournant démontre que le rétablissement est possible lorsque la politique, la science et la gestion convergent.

Cependant, trop de stocks demeurent épuisés. Environ un tiers des populations de poissons marins et invertébrés sont encore gravement épuisées ou précaires; le statut de l'autre tiers est inconnu.

Le gouvernement a retardé l'inscription d'autres stocks sous gestion fédérale en vertu de la *Loi sur les pêches*, malgré les engagements internationaux et nationaux visant à rétablir les populations de poissons épuisées. Le nombre d'évaluations récentes de la biomasse ou de l'abondance a diminué, alors que les données sur la mortalité sont insuffisantes.

Ces échecs nuisent à la santé des océans canadiens, aux économies côtières et à la confiance du public.

Les marchés mondiaux exigent de plus en plus des preuves de pratiques de pêche durables. Cependant, la compétitivité du Canada est affaiblie par la surpêche, la perte de biodiversité et les changements climatiques. Parallèlement, les pêches canadiennes sont dans une position vulnérable en raison des menaces tarifaires, de leur dépendance à l'égard des exportations et de l'exploitation d'un nombre restreint d'espèces.

La dernière année a vu l'émergence de nouveaux plans de rétablissement, soutenant les décisions de pêche et instaurant une collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les Autochtones. Le rétablissement ne se limite pas seulement à restaurer les poissons sauvages; il doit reconstruire les relations et bâtir un avenir plus résilient et plus inclusif. Des plans de qualité illustrent le potentiel qu'offrent ensemble la science, les connaissances autochtones et les opportunités économiques.

Cependant, la gestion demeure inadéquate pour certains stocks clés (capelan, morue nordique, hareng sud-ouest de la Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy), qui manquent encore de protections essentielles.

Le nouveau gouvernement fédéral canadien peut agir dès maintenant pour atténuer l'incertitude économique et les perturbations climatiques, protéger les emplois côtiers, et préserver la biodiversité et la sécurité alimentaire à long terme. À l'opposé, il peut choisir le statu quo et risquer de nouvelles pertes, une incertitude économique persistante et le gaspillage des fonds publics.

« La prochaine décennie canadienne doit être consacrée à rebâtir l'abondance, et non à gérer le déclin. Le rétablissement des pêches est l'infrastructure naturelle en action, renforçant la sécurité alimentaire, stabilisant les économies côtières et capturant le carbone dans de sains écosystèmes océaniques. Avec la bonne approche, le Canada peut transformer ses fondements scientifiques et politiques en prospérité durable pour les populations et la planète. »

— Josh Laughren, Directeur exécutif, Oceana Canada

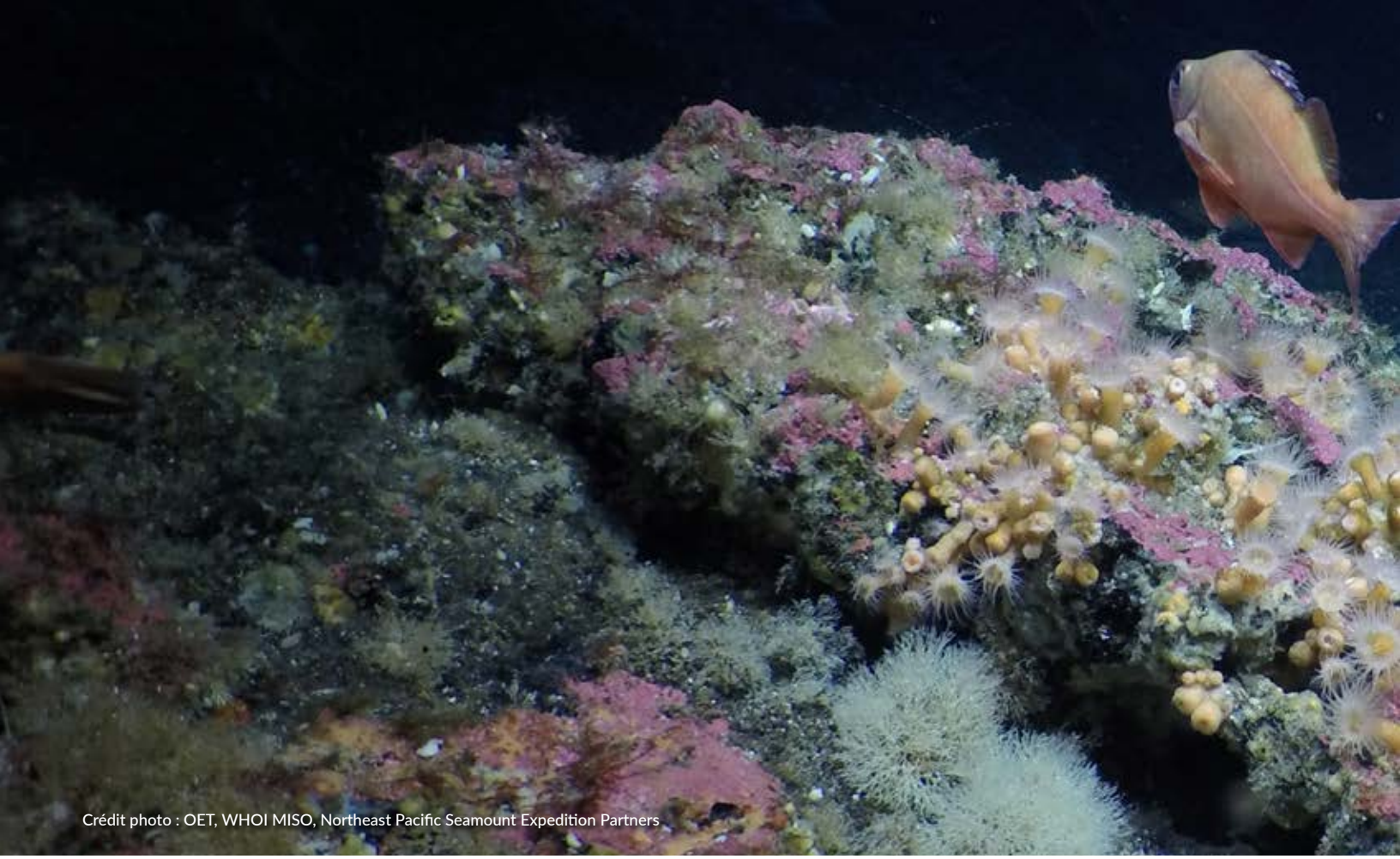

Crédit photo : OET, WHOI MISO, Northeast Pacific Seamount Expedition Partners

> Chaque année où le rétablissement est retardé entraîne une santé stagnante pour les stocks, des opportunités économiques perdues et une érosion de la confiance envers la gouvernance des pêches.

Le rétablissement des stocks halieutiques épuisés est avantageux sur le plan financier. Il minimise les interventions coûteuses en cas de crise, stabilise les écosystèmes pour des rendements à long terme, et nous protège contre les conséquences sociales et économiques d'un effondrement.

Avec l'adoption de la nouvelle *Loi sur les pêches* en 2019 et de nouvelles réglementations de pêche en 2022, les coûts initiaux liés à la mise en place du cadre réglementaire sont derrière nous. Le Canada doit désormais se concentrer sur la mise en œuvre, en transformant les fondements scientifiques et politiques de la dernière décennie en une reprise concrète dans l'eau et en produisant des avantages durables.

En appliquant rigoureusement les dispositions de la *Loi sur les pêches* pour restaurer tous les stocks, en renforçant la protection des poissons-fourrages et en intégrant les savoirs autochtones, le gouvernement peut assurer l'abondance des océans canadiens.

Assurer la production d'évaluations scientifiques en temps opportun, d'un suivi transparent et de décisions fondées sur les données climatiques fournira de la certitude aux pêcheurs. Et la prise de décisions judicieuses et prévisibles en matière de pêche fondées sur la science et les connaissances autochtones — et non sur la politique — permettra de bâtir des pêches résilientes.

Nous savons que l'application systématique de lois et de politiques fondées sur la science est efficace. Depuis 2000, les États-Unis ont ainsi restauré 50 populations de poissons, lesquels génèrent maintenant en moyenne 50 % plus de revenus qu'à l'époque où elles étaient surpêchées.[1]

[1] NOAA (2023). *Status of Stocks 2023*. National Oceanic and Atmospheric Administration Fisheries. https://www.fisheries.noaa.gov/sustainable-fisheries/status-stocks-2023

Dans l'Union européenne, la Politique commune de la pêche impose une gestion fondée sur des données scientifiques depuis sa réforme de 2013, ce qui a contribué à une augmentation de 37 % de la biomasse des stocks évalués et à une réduction de 40 % de la proportion de stocks surexploités.[2]

L'analyse d'Oceana Canada démontre que d'appliquer ici des mesures semblables pourrait faire passer le taux de poissons en bonne santé au Canada de 35 % à près de 80 % en une décennie, assurant ainsi stabilité et croissance économique à long terme.[3]

Après neuf ans d'audits, il est clair que le Canada sait quoi corriger *et* ce qui est possible grâce aux mesures fondées sur des preuves. Dans la prochaine décennie, nous devons passer du diagnostic au rétablissement de l'abondance pour que des océans en bonne santé subviennent à nouveau aux besoins des populations, des communautés et de la planète.

En cette période de précarité économique, d'instabilité climatique et de tensions commerciales mondiales, la santé des pêches représente un atout stratégique. Elle est le point d'ancrage des économies régionales, source de prospérité et de résilience, et renforce la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable et durable.

La question n'est pas de savoir si nous pouvons nous permettre d'agir, mais plutôt si nous pouvons nous permettre de ne pas le faire. Nous pouvons restaurer l'abondance dans les océans canadiens. Il nous faut maintenant la volonté d'agir selon la science, en collaboration et avec détermination. C'est une vision pour la prochaine décennie, où des océans en bonne santé alimentent la sécurité alimentaire, la réconciliation et une prospérité durable.

---

[2] European Commission (2025). *Communication from the Commission to the European Parliament and the Council: Sustainable fishing in the EU—State of play and orientations for 2026*. Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries, COM(2025)296. https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=COM(2025)296&lang=en

[3] Dérivé des méthodologies décrites dans une analyse des projections de rétablissement, appliquées aux stocks dont le statut a été actualisé en 2024, en utilisant des hypothèses conservatrices pour les stocks au statut incertain. Source : McLennan, L., Schijns, R., and Rangeley, R. (2023). *Projections of Fishery Recovery in Canada*. In: Fishery Audit 2023: Unlocking Canada's Potential for Abundant Oceans. Oceana Canada. https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/2023/11/A3.-Projections-of-Fishery-Recovery-in-Canada.pdf

BILAN DE 2025

Crédit photo : iStock/rustyl3599

Début des progrès, mais l'abondance reste hors de portée

Depuis le premier Audit des pêches d'Oceana Canada en 2017, le Canada a pris des mesures pour protéger et rétablir la biodiversité marine. Toutefois, selon ce neuvième rapport annuel, les progrès demeurent inégaux. Les actions actuelles ne suffisent pas à respecter nos engagements internationaux et nationaux visant à restaurer l'abondance des océans et à assurer leur prospérité à long terme. Face à l'incertitude économique, à la volatilité climatique et aux tensions commerciales mondiales, le gouvernement fédéral doit accélérer ses progrès.

Faits saillants de la dernière année :

- **De nouveaux plans publiés pour rétablir les stocks gravement épuisés** : Un tiers des stocks gravement épuisés font désormais l'objet de plans de rétablissement, ce qui constitue une avancée significative. Bien que les exigences légales actuelles ne s'appliquent pas à tous les stocks épuisés, ces progrès démontrent qu'il est possible d'aller plus loin.

- **État de santé assigné à un plus grand nombre de stocks** : Quatre autres stocks ont reçu une évaluation de leur état de santé en 2025. Cependant, l'état d'un tiers de tous les poissons marins et les invertébrés est encore considéré comme incertain, en raison de lacunes dans les données de référence et les informations sur l'état des stocks. Il est essentiel de remédier à ces lacunes persistantes afin d'assurer la transparence, la responsabilité et une gestion efficace.

- **Aucun changement global dans le nombre de stocks en santé** : Environ un tiers des poissons marins et d'invertébrés sont soit gravement épuisés ou en zone de prudence, tandis qu'un peu plus d'un tiers peuvent être considérés comme en santé.

Ce bilan présente les principaux résultats pour 2025, tandis qu'une analyse plus approfondie des résultats commence à la page 8.

COMPARATIVEMENT À 2024, IL Y A :

STOCKS TOTAUX	ZONES			
	SAINE	PRUDENCE	CRITIQUE	INCERTAIN
Risque plus élevé		3 DE PLUS ✗	1 DE PLUS ✗	
Risque moindre	1 DE PLUS ✓	2 DE PLUS ✓ *		
Incertain à inconnu				4 DE MOINS ✓
Connu à incertain				1 DE PLUS ✗

* Le retrait des zones critiques pour la morue et le capelan résulte d'une révision des critères scientifiques; et non d'une hausse de la biomasse de ces deux stocks, qui restent bien en deçà des niveaux historiques ou écologiquement productifs.

ÉTAT DE SANTÉ DES PÊCHES CANADIENNES, 2017-2025

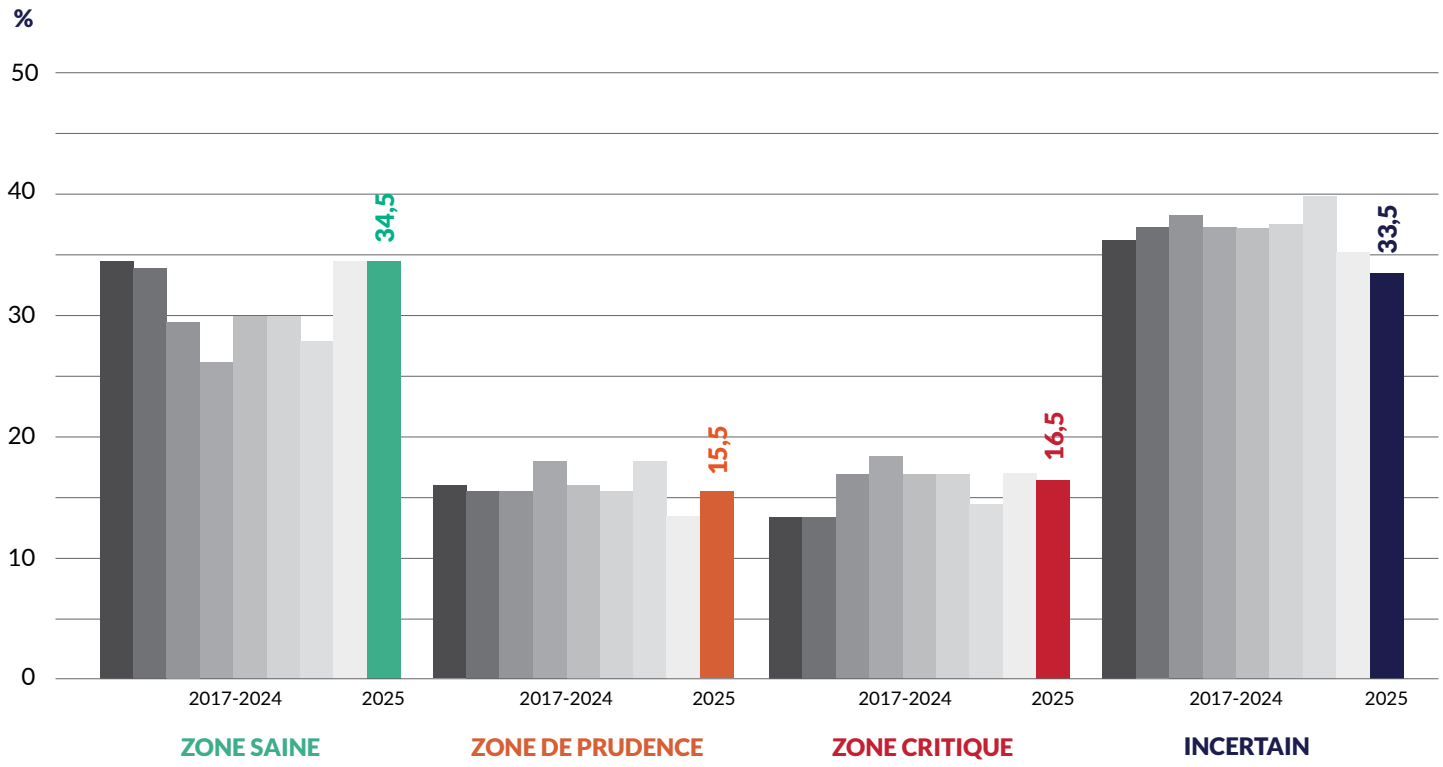

Zones saine, de prudence et critique

Pêches et Océans Canada (MPO) compte trois catégories pour qualifier l'état de santé des stocks de poissons. Elles sont souvent déterminées par rapport à la biomasse du stock qui produirait le rendement maximal soutenu, ou (B_{RMS}), soit le plus grand volume de poissons pouvant être capturé, en théorie, sans affecter le maintien du stock à long terme.

ZONE SAINE

Un stock est dans la zone saine lorsque sa biomasse dépasse 80 % du B_{RMS}. Lorsqu'un stock se situe dans cette zone, les décisions de gestion de la pêche visent à le maintenir à ce niveau.

ZONE DE PRUDENCE

Un stock est dans la zone de prudence si sa biomasse se situe entre 40 % et 80 % du B_{RMS}. Pour les stocks dans cette zone, les taux de capture devraient être diminués afin d'éviter l'épuisement du stock et favoriser son retour à la zone saine.

ZONE CRITIQUE

Un stock est dans la zone critique lorsque sa biomasse totalise moins de 40 % du B_{RMS}. Un stock dans cette zone est gravement endommagé ; les mesures de conservation sont alors cruciales. En vertu de la *Loi sur les pêches* modernisée, des plans de rétablissement sont désormais légalement requis pour les stocks en zone critique.

Crédit photo : CSSF ROPOS, Oceana Canada, Fisheries and Oceans Canada

Ce qu'il faut pour rétablir l'abondance dans nos océans

Un virage vers une approche holistique

Le rendement maximal soutenu (RMS) est une norme mondialement acceptée pour la gestion des pêches. Le Code de conduite pour une pêche responsable de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, dont le Canada est signataire, indique que les gouvernements ou les autres organismes responsables de la gestion des pêches doivent adopter des mesures fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles pour maintenir ou rétablir les stocks à des niveaux capables de produire le RMS.

Cependant, l'approche axée sur le RMS est de plus en plus critiquée, car elle reflète des valeurs qui confèrent une valeur marchande aux organismes marins et privilégient les rendements commerciaux au détriment d'autres objectifs socioécologiques. Elle ignore également les systèmes de connaissances autochtones.[4] Pour assurer la durabilité et la résilience des pêches à long terme, le Canada doit adopter une approche plus holistique dans laquelle les décisions :

- Sont ancrées dans **l'approche de précaution**, prennent des mesures de rétablissement proactives et font preuve de précaution lorsque les données scientifiques sont incertaines.
- Intègrent une **approche écosystémique de la gestion des pêches** (AEGP), en tenant compte des impacts de la pêche et de facteurs comme les changements climatiques et la relation prédateur-proie.
- Associent les **systèmes de connaissances autochtones** à la science occidentale, favorisant ainsi des liens plus profonds avec l'environnement et une meilleure compréhension de la dynamique des écosystèmes.

Le renouveau océanique du Canada dépendra de l'adoption d'une approche qui assure un équilibre entre l'équité sociale, le renouveau économique et le rétablissement écologique.

Crédit photo : Alamy/Todd Mintz

[4] Frid, A., Wilson, K.L., Walkus, J., Forrest, R.E., and Reid, M. (2023). Re-imagining the precautionary approach to make collaborative fisheries management inclusive of Indigenous Knowledge Systems. *Fish and Fisheries*, 00: 1–19. https://doi.org/10.1111/faf.12778

LE RÉTABLISSEMENT ET LE MAINTIEN DE LA SANTÉ DES PÊCHES CANADIENNES REPOSENT SUR TROIS PILIERS ÉTROITEMENT LIÉS :

Une **science rigoureuse** pour comprendre l'état des stocks, leur biologie et les effets qu'auront la pression de la pêche et les facteurs environnementaux à l'avenir.

Une **surveillance efficace** pour déterminer le nombre de poissons récoltés et rejetés par toutes les sources d'activité de pêche.

De **bonnes décisions de gestion** qui considèrent les poissons et les unités de gestion dans le contexte d'un écosystème changeant et qui privilégient la santé et l'abondance à long terme.

Le rétablissement des pêches est à notre portée. En appliquant pleinement les lois et politiques canadiennes et en agissant avec volonté politique, nous pouvons rétablir des populations de poissons saines en dix ans. La transparence et une collaboration fructueuse avec les peuples autochtones et les communautés côtières seront essentielles pour préserver les emplois, et garantir des océans abondants et des produits de la mer canadiens de haute qualité. »

— Rebecca Schijns, Spécialiste des pêches, Oceana Canada

Crédit photo : Alamy/Wirestock

Indicateurs scientifiques

Bâtir la fondation pour favoriser l'abondance

La science est cruciale pour gérer les pêches et les océans. Les données sous-tendant les recommandations doivent être à jour, transparentes et fiables. Cette année, nous avons observé une légère hausse des stocks avec des PRL et un taux de mortalité par pêche.

Malgré des progrès modestes en matière de recommandations scientifiques depuis 2017, d'importantes lacunes subsistent : 75 % des stocks n'ont pas d'estimations de la mortalité par pêche, près de la moitié n'ont pas d'estimations récentes de la biomasse ou de l'abondance, un tiers n'ont toujours pas de PRL et environ la moitié n'ont pas de points de référence supérieurs (PRS).

> Des données fiables et récentes sont requises pour gérer efficacement les pêches.

Crédit photo : Oceana Canada/Rebecca Schijns

INDICATEUR :

Stocks avec des données suffisantes pour évaluer l'état de santé (%)

Objectif : Permettre aux chercheurs de faire une estimation fiable du nombre de poissons dans l'eau, et déterminer leur état de santé.

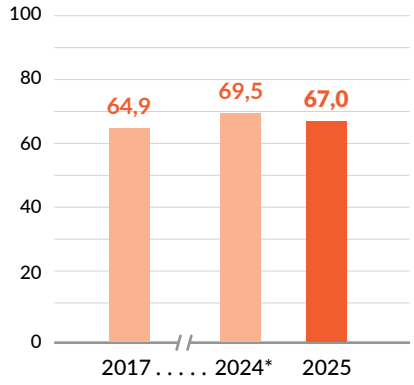

Depuis 2017, seule une faible baisse a été notée quant aux stocks dont l'état de santé est incertain, malgré l'augmentation des données disponibles et des directives pour la définition des points de référence limites.

INDICATEUR :

Stocks avec des estimations récentes de la biomasse (%)

Objectif : Aider les dirigeants à prendre des décisions selon des estimations récentes (dans les cinq dernières années) de la quantité de poissons dans l'eau.

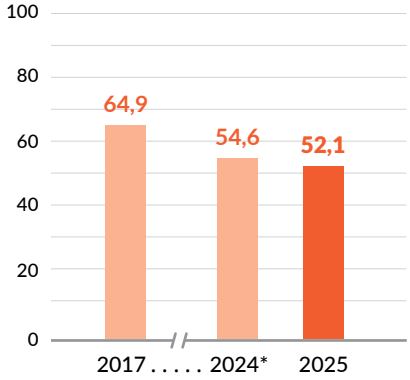

Le nombre de stocks avec des estimations récentes de la biomasse continue de diminuer. De plus, sur les 93 stocks n'ayant pas reçu d'évaluations exhaustives dans les cinq dernières années, plus des deux tiers (64 stocks ; non illustré) n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour provisoire indiquant les tendances en matière de biomasse/abondance.

* Données de 2018 à 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

INDICATEUR :

Stocks ayant des points de référence établis (%)

Objectif : Permettre aux dirigeants d'évaluer si un stock est dans la zone saine, de prudence ou critique ; établir les quantités de prises adéquates selon l'état de santé ; et mesurer l'efficacité des mesures de gestion.

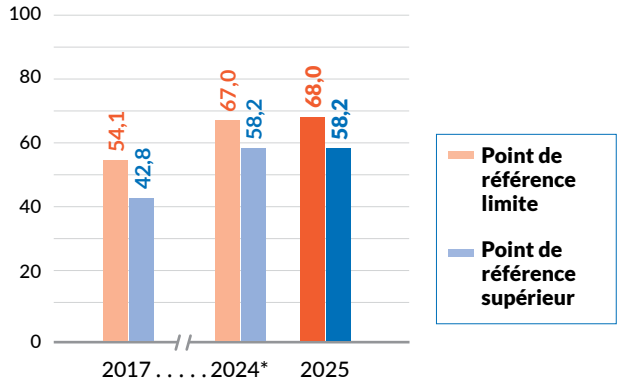

Le MPO progresse dans son engagement à établir des points de référence pour tous les principaux stocks commerciaux. Cependant, 32 % des stocks n'ont toujours pas de PRL et 42 % n'ont pas de PRS, ce qui oblige les gestionnaires à prendre des décisions sans données essentielles.

POINTS DE RÉFÉRENCE

Le **point de référence supérieur** (PRS) identifie la limite au-delà de laquelle le stock sera considéré comme en santé, tandis que le **point de référence limite** (PRL) identifie la limite en deçà de laquelle le stock sera en état critique. Les politiques du MPO et les pratiques exemplaires mondiales exigent que des mesures correctives soient prises avant qu'un stock n'atteigne le point de référence limite.

Contrairement au PRL, qui est déterminé scientifiquement, le PRS et le **point de référence cible** (PRC) sont établis par des processus de gestion. Le PRC fait référence à l'état souhaité d'un stock selon des objectifs de productivité, de considérations écologiques plus générales et d'objectifs socio-économiques pour la pêche. Le PRC est souvent fixé à un niveau égal ou supérieur au PRS.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité par pêche (%)

Objectif : Déterminer les niveaux de capture des poissons par les activités de pêche et établir les limites de pêche durable.

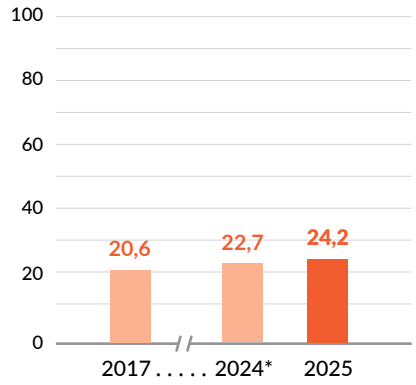

Idéalement, les estimations de mortalité par pêche devraient inclure toutes les sources de capture : commercial, récréatif, appât, alimentaire-social-cérémoniel, et prises accessoires. Pourtant, seuls quatre stocks présentent actuellement des documents qui comptabilisent clairement toutes les sources.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité naturelle** (%)

Objectif : Déterminer le taux de mort naturelle des poissons, afin de prendre de meilleures décisions de gestion.

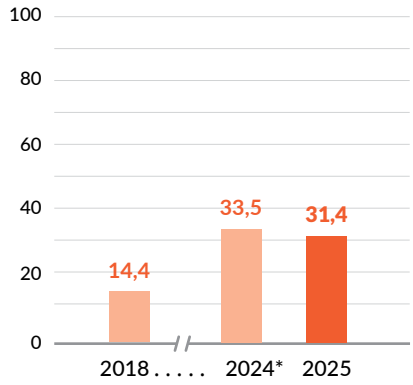

Cet indicateur s'est considérablement amélioré depuis 2018, en raison de l'utilisation accrue d'une nouvelle modélisation qui facilite l'estimation des sources de mortalité.

* Données de 2018 à 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

** Nouvel indicateur en 2018; données de 2019 à 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

Incorporer la résilience climatique dans les avis scientifiques de pêche

Alors que les effets des changements climatiques s'intensifient, il devient crucial d'intégrer les risques climatiques dans les cadres décisionnels. Les récents plans ministériels du MPO montrent une tendance positive vers la recherche pour comprendre l'impact du climat sur la pêche, les écosystèmes et les infrastructures côtières. Ces connaissances permettent aux gestionnaires de développer des stratégies adaptatives pour protéger les pêches et les écosystèmes marins face aux changements océaniques. Cette année, le MPO a également lancé un nouveau modèle pour les avis scientifiques, incluant une section sur les facteurs liés aux écosystèmes et aux changements climatiques.

Plus de la moitié des évaluations des stocks tiennent compte des aspects climatiques. Toutefois, ces informations ne sont pas toujours prises en compte dans les décisions de gestion. Actuellement, plus de 40 % des documents scientifiques et de gestion ne mentionnent pas les aspects climatiques, mais ce n'est pas par manque de preuves. Pour 92,9 % de ces stocks, il existe des publications qui examinent l'effet des changements climatiques sur les espèces.

RECOMMANDATIONS – SCIENCE

- Attribuer un statut à tous les stocks à l'état incertain.
- Appliquer uniformément les points de référence selon les écosystèmes et les règles de contrôle des captures.
- Formuler des recommandations fondées sur les risques climatiques pour tous les stocks.
- Travailler avec les peuples autochtones afin de combiner les systèmes de connaissances autochtones et la science occidentale pour renforcer l'approche écosystémique de la gestion des pêches.

INDICATEUR :

Documents scientifiques et de gestion qui intègrent les aspects liés aux changements climatiques* (%)

Objectif : Évaluer la vulnérabilité et l'impact des changements climatiques sur les stocks de poissons afin d'élaborer des mesures de gestion adaptées au climat.

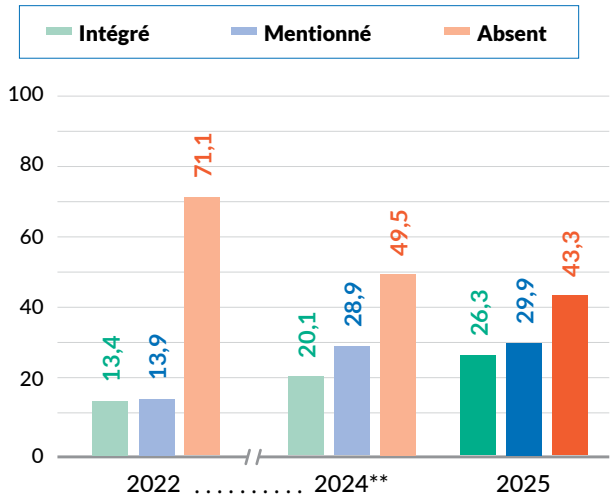

* Nouvel indicateur en 2022. Les pourcentages ne totalisent pas 100 % car certains stocks ont été omis en raison d'un manque de documentation à évaluer.

**Données de 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

Le nombre de stocks qui intègrent ou mentionnent les effets des changements climatiques dans leurs documents a presque doublé depuis 2022.

L'intégration des données climatiques dans les décisions de pêche n'est plus facultative : elle est désormais cruciale pour élaborer des plans permettant aux gestionnaires d'anticiper les variations écologiques, de réduire les incertitudes et d'établir des stratégies de pêche efficaces dans des conditions océaniques changeantes.

Crédit photo : iStock/jtstewartphoto

Compter les poissons est difficile car ils se déplacent et on ne les voit pas. Des études annuelles sont nécessaires pour suivre l'évolution des ressources. Les changements climatiques rendent ces études encore plus cruciales. Sans elles, nous risquons de subir le même sort que l'Alaska, qui a perdu une année d'étude pour ensuite constater la disparition du crabe des neiges. »

— Derek Butler, Directeur, Nunavut Fisheries Association

Crédit photo : Alamy/Phil Degginger

Indicateurs de surveillance des prises

Une surveillance incomplète, malgré des engagements politiques clairs

Le MPO assure désormais une certaine surveillance pour la plupart des stocks, mais il n'exige que certains outils, comme les journaux de bord, les observations en mer, les rapports à quai et le suivi de la position des navires, pour une fraction d'entre eux. Il n'a pas encore entièrement mis en œuvre la politique de surveillance des pêches de 2019 pour les principaux stocks de poissons marins commerciaux. Les problèmes liés à des systèmes d'information désuets, à une faible surveillance des observateurs indépendants et à des conflits d'intérêts persistent également.

Il y a cependant des signes positifs de progrès. La Politique de surveillance des pêches fait maintenant partie du Plan du Cadre de travail pour des pêches durables du MPO. Le gouvernement a investi 30,9 millions dans sa mise en place pour 23 stocks prioritaires d'ici 2028. De plus, il a alloué 5 millions supplémentaires pour soutenir la surveillance des pêches par les Autochtones.

Le MPO prend aussi des mesures pour moderniser la surveillance. Les journaux de bord électroniques sont devenus obligatoires en 2025 pour plusieurs pêches du Canada atlantique, dont le homard et le crabe des neiges dans le Golfe et à Terre-Neuve-et-Labrador, avec une pleine application au Québec et une utilisation continue pour le sébaste de l'unité 1. Des solutions éprouvées, comme la surveillance vidéo électronique, combleraient le manque de données là l'observation en mer est limitée. La surveillance moderne peut rapprocher les pêcheurs et les décideurs, qui peuvent travailler à partir de données accessibles reflétant les pratiques en mer et la prise de décision en temps réel.

INDICATEUR :

Stocks dont les pêches ont des mesures de surveillance des prises (%)

Objectif : Aider à prévenir la surpêche, contrôler la capture accessoire et recueillir des données scientifiques pour l'évaluation des stocks.

SURVEILLANCE EN MER

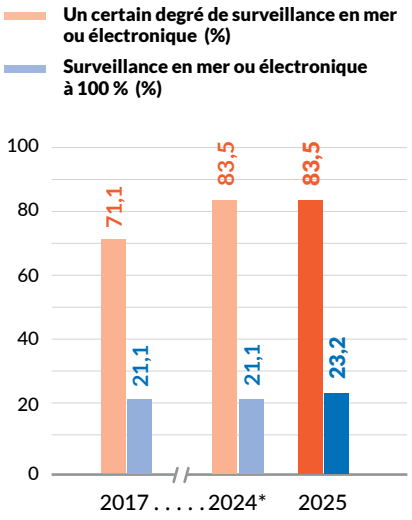

JOURNAUX DE BORD

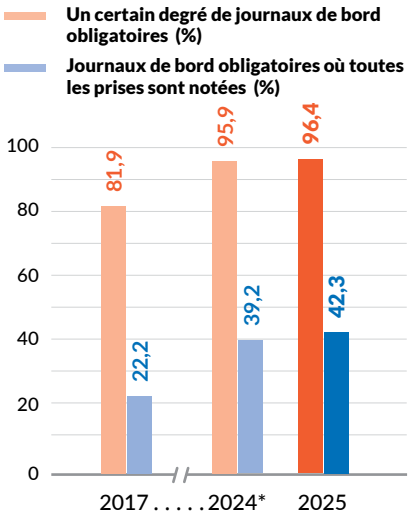

SURVEILLANCE À QUAI

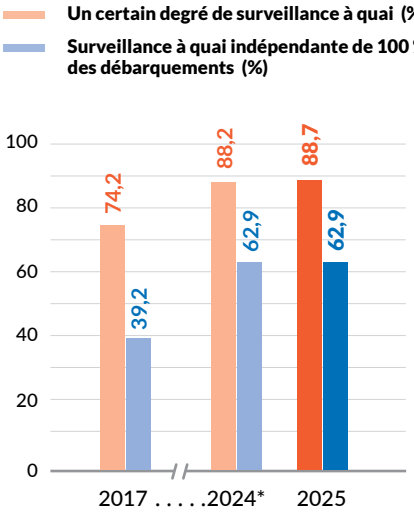

SURVEILLANCE DE LA LOCALISATION DES NAVIRES

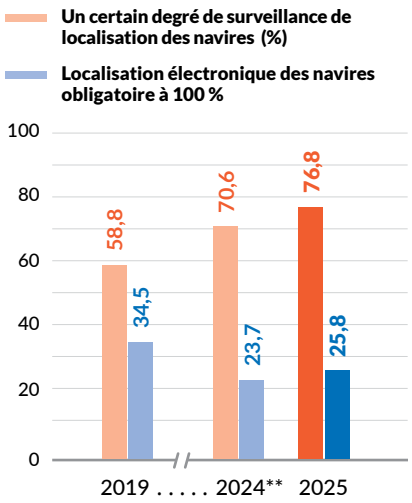

En 2025, les exigences ont légèrement augmenté pour la plupart des formes de surveillance des captures par rapport à 2024, poursuivant ainsi les progrès notables réalisés depuis 2017. Cependant, le pourcentage de stocks soumis à une surveillance à 100 % reste faible.

* Données de 2018 à 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

** Nouvel indicateur en 2019; données de 2020 à 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

RECOMMANDATIONS – SURVEILLANCE

- Finaliser l'implantation de la Politique de surveillance des pêches pour 23 stocks prioritaires et commencer à l'appliquer pour moins cinq stocks supplémentaires dans chaque région du MPO, chaque année, jusqu'à ce que tous les stocks soient inclus.
- Accélérer la modernisation de la surveillance grâce aux technologies de déclaration et de surveillance électroniques qui enregistrent toutes les sources de capture.

Sans données précises sur les impacts de la pêche et les niveaux des stocks, il s'avère quasi-impossible de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des pratiques de pêche durables.

« Des outils innovateurs comme les journaux de bord électroniques sont prêts à être déployés à grande échelle et transforment déjà la gestion des pêches canadiennes. Il appartient désormais au fédéral de concrétiser ce potentiel, en obligeant tous les pêcheurs à consigner leurs activités dans des journaux de bord électroniques; fournissant ainsi d'excellentes données pour les écosystèmes, les communautés de pêcheurs et la science. »

— Julian Hawkins, PDG, Vericatch

Crédit photo : Oceana Canada/Rebecca Schijns

Indicateurs de gestion

Le rétablissement reprend de la vigueur

En 2025, le Canada a fait les progrès les plus marquants à ce jour pour restaurer les pêches, publiant 12 nouveaux plans pour les stocks gravement épuisés. Ainsi, plus du tiers de ces stocks ont maintenant un plan de restauration, contre seulement 11,5 % en 2017.

Ce tournant est le fruit d'une décennie de travail mené par Oceana Canada et d'autres défenseurs des océans pour assurer une gestion scientifique qui rétablisse l'abondance, dont les modifications apportées en 2019 à la *Loi sur les pêches*, qui ont rendu obligatoires les plans de rétablissement pour les stocks gravement épuisés.

Toutefois, cette exigence se limite aux stocks répertoriés dans les dispositions de la loi relatives aux stocks. À ce jour, le MPO n'a répertorié que 30 des quelque 200 stocks. Parmi ces 30 stocks, la moitié se trouvent en zone critique, ce qui laisse beaucoup de stocks gravement épuisés sans la protection de la *Loi sur les pêches*.[5] Au rythme actuel, il faudra plus d'une décennie pour que tous les stocks soient répertoriés.

D'autres enjeux persistent : le déclin des poissons-fourrages entrave le rétablissement des stocks de poissons de fond, privant les pêches de homard et de crabe des neiges de leur appât. L'approche de précaution continue d'être appliquée irrégulièrement. Et comme nous le verrons, les quotas de pêche pour plusieurs stocks épuisés montrent que les considérations politiques et économiques à court terme l'emportent trop souvent sur les politiques scientifiques qui favorisent la durabilité.

INDICATEUR :

Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) (%)

Objectif : Fournir un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en établissant clairement les directives de gestion pour une période donnée.

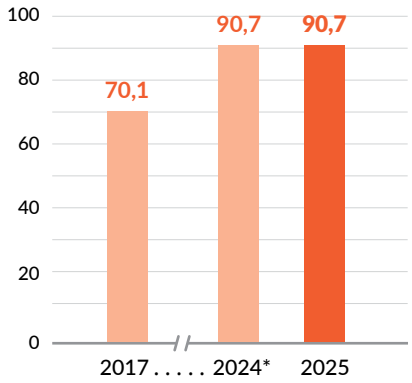

Bien que le nombre d'espèces incluses dans les PGIP soit resté le même que l'année dernière, on constate une hausse globale notable depuis 2017, principalement due à la publication de plusieurs nouveaux PGIP multi-espèces en 2019.

INDICATEUR :

Stocks en zone critique ayant un plan de rétablissement (%)

Objectif : Fournir un cadre de planification pour rétablir les stocks de poissons hors de la zone critique. Ces stocks subissent de graves dommages ; des mesures de conservation (ex. : baisse des captures, restauration de l'habitat, fermetures de zones, etc.) sont essentielles.

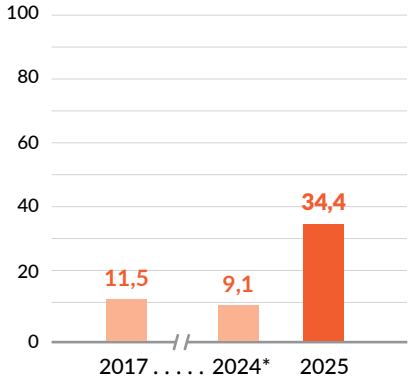

En 2025, le MPO a publié 12 nouveaux plans de rétablissement pour les poissons-fourrages, les poissons de fond et le saumon. Même si la plupart des pêches épuisées n'ont toujours pas de voie claire pour se rétablir, ces plans représentent un tournant important. Le ministre doit ajouter rapidement tous les stocks restants en vertu des dispositions sur les stocks pour s'assurer qu'ils bénéficient des exigences de la Loi sur les pêches.

* Données de 2018 à 2023 disponibles au Oceana.ca/FisheryAudit2025.

[5] Au total, 21, selon les stocks de référence d'Oceana Canada. Il est à noter que les stocks de référence n'incluent pas le saumon et peuvent différer légèrement des principaux stocks exploités par le MPO identifiés dans l'Enquête sur la durabilité des pêches.

RECOMMANDATIONS - GESTION

- Mettre en œuvre des plans de rétablissement pour tous les stocks critiques restants.
- Prendre des décisions de gestion annuelles qui respectent la loi et les politiques afin d'accroître et de maintenir des stocks en santé.
- Assurer une représentation diversifiée et inclusive au sein des comités consultatifs et prendre des décisions transparentes et fondées sur des preuves.

STIMULER LA DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Les pêches canadiennes sont vulnérables économiquement, car elles dépendent de quatre espèces marines (homard, crevette, crabe des neiges, pétoncle) qui génèrent 77 % des revenus débarqués. Cette diversité limitée des espèces comme des partenaires commerciaux expose l'industrie de la pêche à des risques économiques, notamment face aux pressions climatiques croissantes.

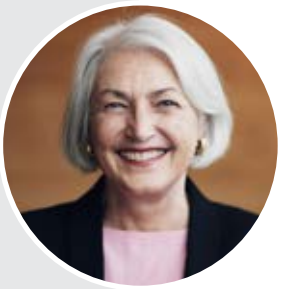

« Cette avancée majeure reflète notre volonté de rétablir les populations de poissons et de gérer de façon durable les ressources marines, tout en favorisant la croissance économique et une intendance responsable de l'environnement. Ensemble, nous assurons des pêches saines et abondantes pour les générations futures. »

— Joanne Thompson, ministre des Pêches, citée dans The Telegram après la publication des plans de rétablissement[6]

Crédit photo : Oceana Canada/Rebecca Schijns

[6] Kean, G (2025). Long road to recovery: Federal government releases fish stock rebuilding plans. *The Telegram*. https://www.saltwire.com/newfoundland-labrador/federal-government-releases-fish-stock-rebuilding-plans

UNE GESTION DES PÊCHES INCLUSIVE ET HOLISTIQUE

Crédit photo : Oceana Canada/Rebecca Schijns

En adoptant pleinement la gestion écosystémique et en intégrant de manière judicieuse les systèmes de connaissances autochtones, le MPO peut mieux gérer les ressources océaniques du Canada en collaboration avec les peuples autochtones.

Adopter une approche écosystémique

Le MPO s'est depuis longtemps engagé à adopter l'approche de précaution, qui comprend des principes clés comme la réduction des taux de capture lorsque les données sont limitées et le rétablissement des stocks lorsqu'ils sont gravement épuisés.

Mais à elle seule, l'approche de précaution ne suffit pas à réduire les risques écologiques et socioéconomiques. Au lieu de gérer chaque stock individuellement, une gestion plus holistique, fondée sur les écosystèmes, doit être intégrée aux cadres décisionnels, en tenant compte de nombreuses informations environnementales, des risques climatiques aux interactions entre les espèces.

La gestion écosystémique vise à maintenir un niveau adéquat de poissons-fourrages pour nourrir les prédateurs. Cela favoriserait la croissance de la morue, du turbot, du sébaste et du saumon, tout en offrant des appâts pour les pêches importantes, telles que celle du homard et du crabe des neiges.

Cependant, seule la moitié des 16 stocks clés de poissons-fourrages canadiens ont des points de référence pour détecter la surpêche, et un tiers d'entre eux n'ont pas été évalués. La *Loi sur les pêches* ne protège que quelques stocks de poissons-fourrages. Et bien que la Politique sur la gestion des espèces-fourrage de 2009 comprenne des éléments de gestion écosystémique, elle ne s'applique pas aux pêches existantes.

Ces lacunes exposent les poissons-fourrages à un risque de surexploitation. En 2025, la plupart des décisions relatives aux quotas pour ces espèces ont ignoré les avis scientifiques; 90 % des débarquements provenant de stocks situés dans les zones prudentes, critiques ou incertaines en 2024; parallèlement, les changements climatiques accentuent la pression.

Les pratiques prudentes, fondées sur les écosystèmes, ont démontré leur efficacité dans le rétablissement des poissons-fourrages épuisés au Canada. Il est donc crucial de les étendre à tous les poissons-fourrages, grâce à des politiques révisées.

Les approches écosystémiques ne sont pas toutes identiques. La **gestion écosystémique des pêches** inclut les informations sur les écosystèmes dans les évaluations des stocks, les avis scientifiques, les recommandations de gestion et les autres stratégies de capture. Elle vise à atteindre l'objectif global de la **gestion écosystémique**, qui prend en compte les interactions complexes entre les écosystèmes et les facteurs écologiques, économiques, sociaux et de gouvernance.

LA GESTION ÉCOSYSTÉMIQUE EN PLEINE ACTION

En 2025, le MPO a publié la première version de son Cadre de gestion écosystémique de la région des Maritimes,[7,8] élaboré dans le cadre d'une vaste collaboration avec des universitaires, plusieurs secteurs du MPO, des communautés autochtones et des différents intervenants. Il s'articule autour de quatre piliers interconnectés — écologique, économique, gouvernance et socioculturel — et comprend des objectifs explicites, une structure claire et des outils pour évaluer les impacts cumulatifs et les compromis. Cette initiative en cours offre un modèle qui pourrait être largement reproduit.

[7] Site web EBM Initiative : https://sites.google.com/view/ebminitiative/ebm-initiative-home

[8] Bundy, A., Eger, S.L., Stephenson, R.L., Westhead, M, the Maritimes Ecosystem-Based Management (EBM) Working Group, and EBM Task Group Members (2025). Fisheries and Oceans Canada's Maritimes Region Ecosystem-Based Management Framework for Sustainable Management. Can. Tech. Rep. Fish. Aquat. Sci. 3716: vii + 175 p. https://doi.org/10.60825/vwv9-2728

Jumeler les systèmes de connaissances pour rétablir l'abondance

La combinaison des systèmes de connaissances autochtones et de la science occidentale peut accélérer les efforts de reconstitution, en offrant des connaissances et des pratiques approfondies et adaptées au contexte local pour gérer les populations de manière plus holistique. Cependant, une analyse récente[9] démontre que 87 % des documents du MPO ne tiennent pas suffisamment compte des systèmes de connaissances autochtones. Cela entrave le développement de systèmes de gestion adaptatifs, équitables et résilients.

Le plan de reconstitution des stocks de harengs de Haida Gwaii constitue une exception notable. Il combine les valeurs culturelles et les connaissances écologiques de la nation haïda avec des outils scientifiques comme l'évaluation des stocks et l'analyse des données. Le résultat est un portrait détaillé de la santé des harengs qui reflète non seulement la dynamique écologique, mais aussi la profonde signification culturelle de l'espèce et son rôle central dans le maintien des écosystèmes marins et des modes de vie autochtones côtiers.

Par ailleurs, un partenariat de recherche entre les Kitasoo Xai'xais, le MPO et des partenaires universitaires sur le hareng du Pacifique dans le territoire des Kitasoo Xai'xais démontre que l'intégration des systèmes de connaissances autochtones aux méthodes scientifiques occidentales peut appuyer une gestion collaborative. Ces processus réunissent les Premières Nations et le MPO dans un processus décisionnel commun dans la gestion du hareng. Ces partenariats montrent que la voie vers l'abondance passe non seulement par des considérations écologiques, mais aussi par des relations solides fondées sur la confiance, le leadership partagé et le respect des connaissances autochtones.

RECOMMANDATIONS - SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES

- Réviser les politiques du Cadre pour une pêche durable afin d'y inclure les systèmes de connaissances autochtones.
- Mettre en œuvre des accords de gestion collaborative des pêches.
- Soutenir les initiatives d'intendance autochtone, notamment en matière de pêche, de protection des habitats et de surveillance; et développer les initiatives de partage des connaissances.
- Publier une stratégie de gestion des pêches fondée sur une approche écosystémique qui reflète une gestion inclusive et holistique, fondée à la fois sur les systèmes de connaissances autochtones et la science.
- Étendre la politique sur les espèces fourragères afin de couvrir tous les poissons-fourrages, gérés selon des règles écosystémiques fondées sur les systèmes de connaissances autochtones et la science.

« Le plan de rétablissement du hareng du Pacifique s'appuie sur des engagements à collaborer dans un esprit de réconciliation, en définissant les caractéristiques d'un écosystème de hareng rétabli, notamment sur les plans écologique, culturel, social, économique, de gouvernance et de gestion. »

— Nang Jingwas Russ Jones, Chef héréditaire, Nation haïda

[9] Moffat, K., Snook, J., Paul, K., and Frid, A. (2025). Inclusivity of Indigenous Knowledge Systems in Fisheries Knowledge. *Fish and Fisheries*, 26: 669–687. https://doi.org/10.1111/faf.12905

LE MANDAT POUR REBÂTIR LES PÊCHES

Crédit photo : iStock/shaunl

Tant la législation nationale que les engagements internationaux exigent que le Canada restaure les stocks épuisés, ce qui en fait non seulement une question d'intendance environnementale, mais aussi de stratégie économique, d'intégrité commerciale et de leadership mondial.

Transformer l'obligation légale en abondance des océans

En vertu des dispositions relatives aux stocks de la Loi sur les pêches, le Canada doit mettre en œuvre une gestion scientifique et de précaution pour les stocks importants, en particulier ceux qui sont gravement épuisés.

Cette législation donne au Canada de puissants outils pour atteindre ses objectifs dans le cadre de grands accords internationaux, incluant l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, les objectifs de développement durable des Nations Unies et l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. Toutefois, une mise en œuvre efficace et rapide est indispensable au maintien de la crédibilité du Canada à l'international.

Elle est aussi essentielle pour respecter les normes de développement durable liées au commerce. Les grands partenaires commerciaux comme l'Union européenne, les États-Unis et le Japon, rejettent les produits issus de stocks mal gérés ou surexploités. Instaurer des cadres de rétablissement solides et fondés sur la science assurera un accès durable aux marchés, soutiendra les emplois de transformation au pays, et préservera notre réputation en tant que fournisseur de produits de la mer de première qualité issus de sources responsables.

Une intendance stratégique et un rétablissement rapide évitent des coûts sociaux et économiques liés à l'effondrement des pêches. Des approches proactives stabilisent les écosystèmes pour des rendements à long terme et de meilleurs profits. Enfin, elles remplacent les conflits annuels par des feuilles de route claires et transparentes, offrant aux pêcheurs stabilité et prévisibilité chaque saison.

Plus les mesures seront mises en œuvre tôt, plus les retombées seront rapides. Pour la pêche au hareng dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse/Baie de Fundy, par exemple, un rétablissement hâtif aurait pu générer une valeur de 402 millions en 2032, revitalisant ainsi l'une des plus importantes pêches de la région. Retarder les mesures jusqu'en 2025 ou plus tard reporte les principaux avantages à 2035 ou au-delà, ce qui nuit aux retombées économiques, retarde la création d'emplois et diminue la sécurité alimentaire.[10]

QUE SIGNIFIE « DURABLE », EXACTEMENT ?

La *Loi sur les pêches* exige que le ministre des Pêches « favorise la durabilité des stocks ». Cependant, le terme « durabilité » n'est pas défini. Oceana Canada demande que des modifications soient apportées afin de clarifier que l'objectif des dispositions est de gérer les stocks pour les ramener à un niveau sain et productif, et non pas simplement de les maintenir dans la zone de prudence ou au-dessus du seuil critique.

RECOMMANDATIONS

- Inscrire toutes les populations de poissons gérées par le gouvernement fédéral sous les dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches*.
- Définir le terme « durable » dans la *Loi sur les pêches* et ses règlements.
- Publier un rapport annuel à l'intention du Parlement, évaluant les progrès réalisés en ce qui concerne les dispositions relatives aux stocks et le cadre de pêche durable, avec des objectifs et des échéanciers clairs.

[10] Oceans North (2024). *Overlooked and Undervalued: Rebuilding Forage Fish*. Oceans North. https://oceansnorth.org/wp-content/uploads/2024/10/Overlooked-and-Undervalued-Rebuilding-Forage-Fish.pdf

LES DÉCISIONS DU MPO : LE BON, LE MAUVAIS ET LE DOUTEUX

Pour certains stocks préoccupants, le MPO a pris en 2025 des décisions judicieuses en matière de quotas. Ainsi, la fermeture des pêches commerciales a été maintenue pour le hareng du sud du golfe du Saint-Laurent, le hareng de Haida Gwaii et le maquereau de l'Atlantique (tout en maintenant les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles, ainsi que les pêches récréatives et les pêches à l'appât limitées pour le maquereau). Difficiles mais nécessaires, ces fermetures permettront aux populations de poissons-fourrages épuisées de se reconstituer et d'offrir de meilleurs rendements plus durables à l'avenir.

Ces trois stocks sont répertoriés dans les dispositions de la loi, ce qui souligne à quel point les décisions sont plus efficaces lorsque ceux-ci sont protégés par la *Loi sur les pêches*.

Cependant, le MPO a aussi pris des décisions à courte vue, notamment en doublant le quota de morue du Nord malgré les avertissements clairs des scientifiques et les obligations de la *Loi sur les pêches*. Le stock est à peine sorti de la zone critique, et cet état est largement dû au fait que le MPO a abaissé son point de référence limite plutôt qu'à une amélioration durable de la taille ou de la productivité de la population.

Selon les propres estimations du MPO, il y a 71 % de risques que le déclin se poursuive dans les trois prochaines années, ce qui pourrait ramener le stock en zone critique dès 2028.[11] À l'opposé, une pêche à la morue du Nord entièrement rétablie pourrait générer 16 fois plus d'emplois et quintupler sa valeur actuelle.[12]

Le MPO a également échoué à protéger le capelan, principale proie de la morue et principal obstacle à la croissance des stocks de morue. Bien que le capelan demeure en zone de prudence et que son déclin soit prévu, son quota est resté identique à l'année précédente.

Dans la baie de Fundy, le ministre des Pêches a augmenté le quota de hareng de 25 % en mi-saison, le portant à 20 000 tonnes. Cela va à l'encontre des avis scientifiques qui préconisaient de maintenir les captures en deçà de 14 000 tonnes afin de permettre le rétablissement des stocks. Cette décision fait suite aux pressions exercées par l'industrie de la pêche, qui a également omis de fournir des données essentielles nécessaires à la réalisation de l'évaluation scientifique de 2025.

Parallèlement, le MPO a autorisé une capture maximale de 60 000 tonnes de sébaste dans le golfe du Saint-Laurent, l'un des rares stocks sains de la région, augmentant ainsi le risque de dépasser les limites strictes de prises accessoires pour les poissons de fond gravement épuisés comme la morue et le merlu blanc.

Ces quotas accrus peuvent générer des avantages à court terme pour quelques-uns, mais ils compromettent l'abondance à long terme qui pourrait maximiser la valeur, les emplois et la résilience si les stocks avaient la chance de se rétablir. Chaque décision relative aux quotas est un test de leadership : choisir entre un rendement à court terme ou une abondance à long terme. Pour son avenir, le Canada doit privilégier l'abondance.

Un aperçu de quelques stocks préoccupants révèle que la qualité des décisions en matière de gestion des pêches s'est une fois de plus éloignée des recommandations scientifiques.

= *Les icônes de bouclier représentent les stocks sujets aux dispositions sur les stocks de la* Loi sur les pêches.

[11] DFO (2025). NAFO Divisions 2J3KL Northern Cod (*Gadus morhua*) Stock Assessment to 2025. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2025/043. waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/library-bibliotheque/41302710.pdf

[12] Sumaila, R. & Teh, L. (2019). Economic and social benefits of fisheries rebuilding: Six Canadian case studies. Oceana Canada. oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/ubc_oceana_economics_of_rebuilding-final.pdf

LE STATUT ET LA SOLIDITÉ DES PLANS DE RÉTABLISSEMENT

Crédit photo : iStock/Onfokus

Pour réaliser le potentiel de la *Loi sur les pêches*, le gouvernement fédéral doit s'assurer que les plans de rétablissement sont solides et suffisants pour atteindre les objectifs de reconstitution, et qu'ils soient régulièrement révisés afin d'en vérifier l'efficacité.

L'évaluation des progrès et du potentiel de rétablissement

Un plan de rétablissement est une stratégie de gestion basée sur la science visant à ramener une population de poissons surexploitée ou épuisée à un niveau sain et durable. Il favorise une pêche responsable en remplaçant la gestion réactive des crises par des feuilles de route transparentes.

En 2025, le MPO a publié des plans de rétablissement pour 12 stocks gravement épuisés[13] inscrits sous la *Loi sur les pêches*. Ainsi, un peu plus du tiers des stocks en zone critique font désormais l'objet de plans de rétablissement.

L'analyse d'Oceana Canada démontre que ces plans sont largement conformes aux exigences légales de la loi. Sur les neuf critères réglementaires, dont l'état des stocks, les causes du déclin, les objectifs mesurables, les délais et les calendriers de révision, la plupart ont obtenu une note comprise entre 8,5 et 9 sur 9.

Cependant, la qualité et l'ambition des plans de rétablissement varient considérablement lorsqu'on les évalue selon des critères exhaustifs fondés sur les pratiques exemplaires. Lorsqu'elles sont évaluées selon 10 critères de pratiques exemplaires, les notes ont varié entre 3,5 et 7,5, avec une moyenne de 5 sur 10.

Parmi les lacunes courantes, citons des échéanciers vagues, une utilisation limitée des estimations de probabilité, une intégration insuffisante des approches écosystémiques et des systèmes de connaissances autochtones, et de faibles règles de contrôle des captures et des analyses socio-économiques.

Les plans du hareng du Pacifique de Haida Gwaii et du saumon chinook de la côte ouest de l'île de Vancouver se distinguent par leurs notes globales. Ils démontrent l'exhaustivité de la réglementation et une conception robuste, incluant des cadres écosystémiques et la collaboration avec les peuples autochtones. En revanche, plusieurs plans des poissons de fond et poissons-fourrages laissent à désirer, soulignant un écart entre la conformité réglementaire, l'application régionale et les normes plus larges nécessaires à un rétablissement efficace et transparent.

Par ailleurs, environ deux tiers des stocks gravement épuisés n'ont toujours pas de plans de rétablissement; et parmi les 33,5 % des pêches canadiennes au statut incertain, plusieurs sont probablement aussi gravement épuisées et nécessiteront des plans de rétablissement.

Ces plans constituent le modèle de la remontée des océans canadiens, illustrant comment la science, la loi et la collaboration peuvent conduire à l'abondance. Grâce à une meilleure gestion, le Canada pourrait atteindre 80 % de stocks en santé en une décennie; permettant ainsi de restaurer les écosystèmes, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir la subsistance de millions de personnes qui dépendent de la pêche pour leurs revenus et leur identité culturelle.

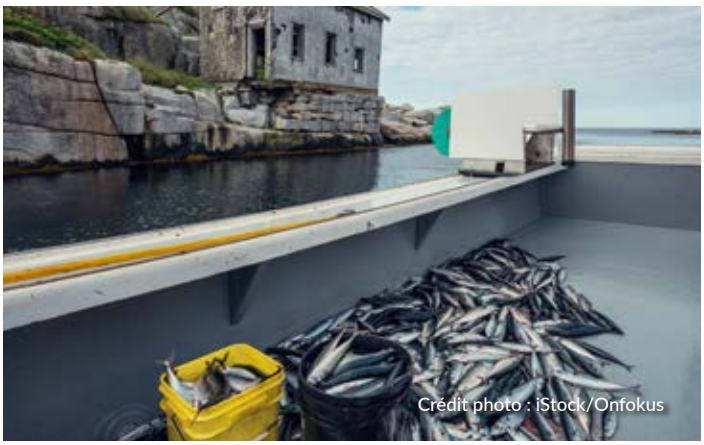
Crédit photo : iStock/Onfokus

[13] 10 stocks parmi la liste de référence de l'Audit des pêches, et deux stocks de saumon supplémentaires qui n'en font pas partie.

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES PLANS DE RÉTABLISSEMENT[14]

STOCK	EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES RESPECTÉES	PRATIQUES EXEMPLAIRES RESPECTÉES
Hareng du pacifique – Haida Gwaii	8,5 sur 9	7,5 sur 10
Hareng de l'Atlantique – 4T (printemps)	9 sur 9	4,5 sur 10
Plie grise – 4T	9 sur 9	3,5 sur 10
Merlu blanc – 4T	9 sur 9	4 sur 10
Morue de l'Atlantique – 4TVn	9 sur 9	4 sur 10
Plie américaine – 4T	9 sur 9	4 sur 10
Maquereau de l'Atlantique	8 sur 9	5,5 sur 10
Morue de l'Atlantique – 3Ps	9 sur 9	6 sur 10
Morue de l'Atlantique – 3Pn4RS	9 sur 9	4,5 sur 10
Crevette nordique – SFA 6	9 sur 9	4,5 sur 10
Saumon chinook – Okanagan	8,5 sur 9	3,5 sur10
Saumon chinook – WCVI	8,5 sur 9	6,5 sur 10

LE MAQUEREAU DE L'ATLANTIQUE : PREUVE DE PROGRÈS

Le maquereau de l'Atlantique démontre l'importance des protections légales de la *Loi sur les pêches*. Pendant plus d'une décennie, le stock a stagné en zone critique tandis que la surpêche se poursuivait, avec environ 8 000 tonnes capturées chaque année.

En 2022, le MPO a ajouté le maquereau de l'Atlantique aux dispositions relatives aux stocks de poissons, exigeant des plans de rétablissement pour les stocks gravement épuisés. Cela a déclenché un moratoire jusqu'à l'élaboration d'un plan; exception faite de pour la pêche limitée à l'appât, reflétant les efforts visant à équilibrer les besoins de rétablissement et les réalités socio-économiques.

En 2024, le MPO a publié le plan de rétablissement du maquereau, incluant plusieurs objectifs visant à sortir le stock de la zone critique tout en continuant à autoriser certaines pêches, à améliorer les connaissances scientifiques et autochtones, et à réduire la mortalité post-rejet et d'autres sources de mortalité par pêche. Les pêcheurs du Canada atlantique et du Québec bénéficieront de ces mesures, le rétablissement du stock étant bien engagé et la sortie de la zone critique prévue au début des années 2030.

[14] Les plans de rétablissement ont été évalués à l'aide d'une grille d'évaluation conforme au Règlement sur les pêches (général), qui évalue la conformité à neuf critères réglementaires. La grille d'évaluation complète d'Oceana intègre également les pratiques exemplaires internationales et des critères plus ambitieux, comme l'analyse des obstacles au rétablissement, les impacts socio-économiques et l'intégration des systèmes de connaissances autochtones. Les détails complets de la notation et les grilles d'évaluation sont disponibles : Schijns, R. (2025) Status and Strength of Rebuilding Plans in Canada. Dans Fishery Audit 2025: Unlocking Canada's Potential for Abundant Oceans. Oceana Canada https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/2025/11/A2.-Status-and-Strength-of-Rebuilding-Plans-in-Canada.pdf

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

De la politique à l'abondance : transformer la lancée en un renouveau océanique pour le Canada
La réalisation de ces mesures permettra de traduire les engagements politiques du Canada en un rétablissement mesurable. Les pêches canadiennes sont la pierre angulaire de l'économie océanique. Environ 72 000 personnes vivent directement de la pêche et des activités connexes, tandis que la valeur des pêches maritimes commerciales du pays s'élève à 4,6 milliards.[15] Il est essentiel de rétablir les stocks épuisés afin de protéger cette industrie et de préserver la biodiversité, la sécurité alimentaire et le tissu culturel des communautés côtières et autochtones.

Dans l'année à venir, Oceana Canada exhorte le MPO à utiliser les connaissances et les outils politiques à sa disposition pour respecter ses engagements et réaliser de véritables changements dans l'eau. Cela signifie respecter ses engagements pour les aspects suivants :

1

Durabilité des pêches :
Inscrire tous les stocks de poissons sous gestion fédérale aux dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches* afin de solidifier la gestion scientifique et d'accroître la crédibilité du Canada dans le commerce mondial des produits de la pêche.

2

Approche écosystémique de la gestion des pêches :
Renforcer et élargir la politique du MPO sur les espèces fourragères afin qu'elle s'applique à tous les poissons-fourrages, rétablissant ainsi les fondements de la chaîne alimentaire océanique qui soutient les pêches commerciales et la productivité à long terme.

3

Réconciliation autochtone :
Renforcer les lois, les politiques et les pratiques afin d'y inclure les systèmes de connaissances autochtones, et appliquer des accords de gestion collaborative des pêches avec les gouvernements et les organisations autochtones.

4

Approche de précaution et adaptation au climat :
Fournir une certitude et une prévisibilité aux pêcheurs en investissant dans des évaluations opportunes des stocks, en surveillant toutes les captures, en attribuant un statut à tous les stocks incertains et en développant des pêches résilientes face au climat.

5

Transparence et responsabilité :
Publier en temps opportun les plans de gestion des pêches et les registres consultatifs, et assurer une participation large et équitable des détenteurs de droits et des différents intervenants afin de renforcer la confiance du public et les prises de décision inclusives.

Ensemble, ces mesures permettront à la gestion des pêches canadiennes de passer d'une approche réactive à une axée sur des objectifs. Elles rendront les pêches résilientes et abondantes, et assureront la santé des océans, la prospérité des communautés et une économie océanique forte pour les générations à venir.

[15] Bureau du vérificateur général du Canada (2023). *Report 9—Monitoring Marine Fisheries Catch—Fisheries and Oceans Canada*. 2023 Rapports 6 à 10 du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl_cesd_202311_09_e_44372.html

MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT DES PÊCHES

Crédit photo : iStock/onepony

Les données de ce rapport se concentrent exclusivement sur les pêches marines au Canada. Ceci comprend les poissons osseux, mollusques et crustacés, et autres invertébrés; mais pas les poissons d'eau douce ni les espèces comme le saumon, qui passent une partie de leur vie en eau douce. Les données présentées dans cette édition proviennent de la période entre le 2 juillet 2024 et le 1er juillet 2025.

Chaque année, Oceana Canada corrige des erreurs mineures trouvées lors du processus de révision. Par conséquent, certaines valeurs des années précédentes peuvent différer légèrement des rapports antérieurs.

La performance du Canada en matière de gestion des pêches est évaluée à l'aide d'indicateurs basés sur les pratiques acceptées à l'échelle mondiale et du cadre stratégique du MPO, et repose sur les données de 194 stocks de référence† publiées sur les sites web du MPO.

Pour toutes les informations à propos de la méthodologie et de l'analyse utilisées, veuillez visiter oceana.ca/FisheryAudit2025 (*en anglais seulement*).

Crédit photo : iStock/ChristiLaLiberte

† *La liste des stocks de référence de l'Audit des pêches (194 stocks) fut établie pour* l'Audit des pêches 2017. *Elle est fondée sur les stocks de poissons et d'invertébrés marins inclus dans le rapport de 2016 d'Oceana Canada,* Canada's Marine Fisheries : Status, Recovery Potential and Pathways to Success*; ainsi que ceux inclus dans la première édition publique de l'*Étude sur la durabilité des pêches *du MPO, et tout autre stock ayant de nouvelles informations dans les rapports gouvernementaux de l'année.*

Liste de tâches pour Pêches et Océans Canada : Priorités de rétablissement, 2026–2027

SCIENCE

- [x] Assigner un statut à tous les stocks incertains.
- [x] Appliquer uniformément les points de référence écosystémiques et les règles de contrôle des captures.
- [x] Produire des avis basés sur les risques climatiques pour tous les stocks.
- [x] Collaborer avec les peuples autochtones afin d'associer les systèmes de connaissances autochtones à la science occidentale pour renforcer les approches écosystémiques de la gestion des pêches.

SURVEILLANCE

- [x] Finaliser l'implantation de la Politique de surveillance des pêches pour 23 stocks prioritaires et commencer à la mettre en œuvre pour au moins cinq stocks supplémentaires dans chaque région du MPO chaque année jusqu'à une couverture complète.
- [x] Accélérer la modernisation de la surveillance via les technologies électroniques de déclaration et de suivi qui enregistrent toutes les sources de captures.

Crédit photo : iStock/mlharing

GESTION ET *LOI SUR LES PÊCHES*

- ☑ Mettre en œuvre des plans de rétablissement pour tous les stocks critiques restants.
- ☑ Prendre des décisions de gestion annuelles conformes à la loi et aux politiques afin d'accroître et de maintenir des stocks en santé.
- ☑ Assurer une représentation diversifiée et inclusive au sein des comités consultatifs et prendre des décisions transparentes et fondées sur des preuves.
- ☑ Inscrire tous les stocks de poissons sous gestion fédérale aux dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches*.
- ☑ Définir « durable » dans la *Loi sur les pêches* et la réglementation.
- ☑ Publier un rapport annuel au Parlement évaluant les progrès relatifs aux dispositions relatives aux stocks et au cadre pour une pêche durable, avec des objectifs et des échéanciers clairs.

PRIORITÉS AUTOCHTONES

- ☑ Réviser les politiques du Cadre pour une pêche durable afin d'y inclure les systèmes de connaissances autochtones.
- ☑ Instaurer des accords de gestion collaborative des pêches.
- ☑ Soutenir les initiatives autochtones d'intendance responsable dans les secteurs de la pêche, de la protection des habitats et de la surveillance, et élargir les initiatives de partage des connaissances.
- ☑ Publier une stratégie d'approche écosystémique de la gestion des pêches qui reflète une gestion inclusive et holistique fondée à la fois sur les systèmes de connaissances autochtones et la science.
- ☑ Élargir la politique sur les espèces fourragères afin qu'elle englobe tous les poissons-fourrages, gérés selon des règles écosystémiques fondées sur les systèmes de connaissances autochtones et la science.

PASSEZ À L'ACTION

Participez au renouveau des océans canadiens.

Les océans du Canada peuvent se rétablir, mais à condition d'agir dès maintenant. Chaque pêche rétablie est synonyme de communautés côtières plus fortes, d'une plus grande sécurité alimentaire et d'une planète en meilleure santé.

1. **Signez la pétition** au oceana.ca/RebuildAbundance pour contribuer au retour de l'abondance dans les océans de notre vivant.

2. **Partagez cette vision :** discutez avec vos amis, votre famille et vos collègues de l'importance du rétablissement des poissons sauvages pour l'avenir du Canada.

Ensemble, nous pouvons rétablir l'abondance — pour les personnes, la nature et l'économie.

Oceana Canada **OceanaCAN** **oceana_canada** **Oceana Canada**

Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier tous ceux ayant contribué à la préparation de ce rapport, incluant plusieurs membres de l'équipe d'Oceana Canada, en particulier David Costalago, Jack Daly, Vaishali Dassani, Kim Elmslie, Tess Geers, Isabelle Jubinville, Josh Laughren, Josh Martin, Lauren McLennan, Dr Robert Rangeley, Rebecca Schijns, Julie Stauffer, Jennifer Whyte et Lesley Wilmot.

NOUS POUVONS SAUVER LES OCÉANS ET NOURRIR LE MONDE ENTIER.

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante faisant partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les campagnes d'Oceana Canada ont notamment contribué à interdire les plastiques à usage unique, mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement fédéral afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En rétablissant les océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir. Apprenez-en plus au Oceana.ca.

OCEANA Protégeons les Océans du Monde